



**VERSANT  
AVOCATS**

# **LOI DE TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS SUR LE DIALOGUE SOCIAL ET L'EMPLOI DES SALARIES EXPERIMENTES**

**PROGRAMME DE FORMATION PREVISIONNEL DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026  
MISE A JOUR LE 2 AVRIL 2026**

# POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

**Comprendre les enjeux et se conformer à la loi de transposition des accords nationaux interprofessionnels : une formation clé pour tous les acteurs RH, managers et représentants du personnel.**

Cette formation vous donne les clés pour comprendre et **appliquer efficacement** la transposition des accords nationaux interprofessionnels relatifs au dialogue social et à l'emploi des salariés expérimentés, afin d'en faire un **levier stratégique** au service de votre organisation et de vos obligations sociales.






Animée par des avocats expérimentés de Versant Avocats, cabinet classé parmi les **meilleurs cabinets d'avocats en droit social en France**, cette formation s'appuie sur une expertise reconnue et propose une approche à la fois opérationnelle, actualisée et pragmatique.

Enfin, nos formations étant certifiées Qualiopi, elles répondent à des **critères de qualité reconnus** et nous permettrons de vous transmettre l'ensemble de la documentation requise par votre **OPCO** (convention de formation, facture, etc.).







# INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION

## Organisation

-  **Public** : managers, ressources humaines, membres de la direction et représentants du personnel
-  **Modalités d'accès** : formation intra-entreprise, en présentiel ou à distance
-  **Délais d'accès** : sauf en cas de besoin urgent, nos formations sont réalisées sous 2 à 3 mois après inscription
-  **Prérequis** : aucun
-  **Tarif (modifiable selon devis)** : 2.200 euros (HT)

## Déroulement de la formation

-  **Durée (modifiable selon devis)** : 3 heures (une demi-journée)
-  **Méthode mobilisée (moyens pédagogiques et techniques)** : accueil des stagiaires dans une salle adaptée à la formation, supports de formation projetés sur grand écran, exposés théoriques, étude de cas concrets, questions orales ou écrites (QCM) et envoi par email du support de formation
-  **Suivi de la formation et modalités d'évaluation** : feuille de présence, QCM, étude de cas concrets, formulaires d'évaluation de la formation (questionnaire d'auto-positionnement et des acquis de la formation)
-  **Qualité et indicateurs de résultats** : questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction et questionnaire de satisfaction de l'entreprise / organisme financeur

# INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION



## Objectifs pédagogiques

- ✓ Connaître le **contexte et les apports de la loi de transposition**
- ✓ Identifier les nouvelles règles relatives au nombre de **mandats successifs des membres du Comité Social et Economique**
- ✓ Organiser des **entretiens de parcours professionnel** conformes aux nouvelles dispositions en vigueur (parcours professionnel, mi-carrière, (fin de) parcours professionnel)
- ✓ **Adapter le dialogue social** pour intégrer la nouvelle négociation obligatoire prévue pour les salariés expérimentés
- ✓ Identifier les **moyens de faciliter les aménagements de fin de carrière**
- ✓ Organiser le **retour d'un salarié à l'issue de son projet de transition professionnelle**
- ✓ Construire **l'accompagnement des salariés dans une période de reconversion**



## Plan de la formation

- I. Présentation de la loi de transposition des accords nationaux interprofessionnels
- II. Améliorer la qualité du dialogue social
- III. L'aménagement de l'entretien de parcours professionnel
- IV. Favoriser l'emploi et le travail des salariés expérimentés
- V. Les transitions et reconversions professionnelles

# MODALITES D'INSCRIPTION ET RECLAMATIONS



## Inscription à la formation

Afin de préparer votre inscription, nous vous invitons à remplir le questionnaire [ici](#)

A l'issue de ce questionnaire, l'équipe formation prendra attache avec vous et vous transmettra un devis accompagné du programme prévisionnel de la formation adapté à vos besoins



## Équipe pédagogique

Avocats / Professionnels du droit en exercice

Cette formation est animée par au moins l'un des avocats associés du cabinet Versant Avocats qui dispose d'une expérience professionnelle significative en tant que conseil en droit social



## Contacts

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter l'équipe formation à l'adresse suivante : [formation@versant-avocats.com](mailto:formation@versant-avocats.com)



## Notre site internet

<http://versant-avocats.com>



## Réclamations

À l'issue de la formation, vous pouvez formuler une réclamation par email à l'adresse suivante : [formation@versant-avocats.com](mailto:formation@versant-avocats.com)

Nous nous engageons alors à vous transmettre sous 48 heures un formulaire à renvoyer

Nous vous transmettrons un accusé réception par email dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de votre formulaire complété et nous y apporterons une réponse écrite dans un délai de 30 jours ouvrés



## Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap ; nous adaptons la formation à la situation de handicap dans la mesure du possible

Vous pouvez contacter le référent handicap pour des informations adaptées à votre situation à l'adresse suivante : [dutrain@versant-avocats.com](mailto:dutrain@versant-avocats.com)

# VERSANT AVOCATS



24 rue Erlanger · 75016 Paris · France



+33(0)1 88 32 11 11



contact@versant-avocats.com

[versant-avocats.com](http://versant-avocats.com)

**Qualiopi**  
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION